Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 056-215601774-20260410-DEL2026_03_06-DE

2026/

COMMUNE DE PLUVIGNER

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 AVRIL 2026

N° DEL2026_03_06

NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice : 29
Présents : 28
Votants : 29

L'an deux mille vingt-six, le jeudi neuf avril à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme RIO Aurélie, Maire.

28 Elus présents lors du vote : RIO Aurélie ; LE PICHON Patrick ; LE BARON-RACHEL Marjorie ; POTEL Robert ; LE GUILLOUX Anne-Gaëlle ; TASSÉ Damien ; CHEVILLER Danielle ; GOT Patrice ; CHATELAIN Christiane ; LEROY Patrick ; SILVESTRIN André ; GUEGAN Dominique ; LE JOSSEC Jean Marc ; CASSAGNE Chantal ; MURZEAU Emmanuel ; LE TOUZE-GOLVAN Marie ; PASCO Laurent ; LESPAGNOL Faustine ; LE MENTEC Nadège ; LE DEODIC Ronan ; EVENNO Charline ; RICHARD Bruno ; THOMAS Patrice ; LE HENANFF Gwénaëlle ; NOEL Isabelle ; GUEHENNEC Yvonnick ; BRUNET Virginie ; LE GLOANIC Mickael.

1 Pouvoir :
M. LE BERRE Rémi donne pouvoir à Mme GUEGAN Dominique.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme EVENNO Charline
DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 3 avril 2026
OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – DETERMINATION DU NOMBRE D'ADMINISTRATEURS AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de l'action sociale et des familles, notamment son article R123-7,

Considérant que chaque élection municipale s'accompagne du renouvellement du conseil d'administration du Centre communal d'action sociale ; que l'ensemble des formalités de renouvellement des administrateurs doit s'inscrire dans un délai maximum de deux mois à compter de l'installation du conseil municipal,
Considérant que la composition du conseil d'administration du CCAS doit respecter le principe de parité et être composé en un nombre égal d'administrateurs issus de la société civile et d'administrateurs issus du conseil municipal,

Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 056-215601774-20260410-DEL2026_03_06-DE

Considérant qu'il est proposé de maintenir le nombre de membres du conseil d'administration à huit membres élus et huit membres nommés,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,

- **FIXE LE NOMBRE D'ADMINISTRATEURS AU SEIN DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE PLUVIGNER A HUIT MEMBRES ISSUS DU CONSEIL MUNICIPAL ET HUIT MEMBRES ISSUS DE LA SOCIETE CIVILE,**
- **PRECISE QUE LES MEMBRES ELUS SERONT DESIGNES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL EN SON SEIN, ET QUE LES MEMBRES NOMMES SERONT DESIGNES PAR MADAME LA MAIRE, PRESIDENTE DE DROIT DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE.**

VOTES : **29 pour**

A PLUVIGNER, LE 10.04.2026

LE MAIRE,
AURELIE RIO

LE SECRETAIRE,
CHARLINE EVENNO

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Acte certifié exécutoire après transmission au contrôle de légalité et publication le :